

Vous aussi contribuez au respect de l'environnement

Interrogez votre imprimeur

Pour connaître les entreprises adhérentes à **IMPRIM'VERT**[®], contactez :

Corinne Bruch,
Chargée de mission Environnement
à la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Grenoble



Vos contacts

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Grenoble
32 rue de New York
38026 Grenoble cedex 1
Tram A ou B - Arrêt St Bruno

Département Entreprises

Corinne Bruch
Chargée de mission Environnement
Tél. : 04 76 70 82 31
e-mail : corinne.bruch@cm-grenoble.fr
www.cm-grenoble.fr

Heures d'ouverture

au public :	
lundi au jeudi	vendredi
8h45 à 11h45	8h45 à 11h45
13h à 16h15	13h à 15h



32 rue de New-York
38026 Grenoble cedex 1
Tél. : 04 76 70 82 09
Fax : 04 76 70 82 59
www.cm-grenoble.fr

avec le soutien :

Rhône-Alpes



conception, réalisation : Pierre Guérin - Adaptation : ILSO Grenoble - 04 76 46 88 29 - 05CDM014

Pour tous vos imprimés, ayez le réflexe **IMPRIM'VERT**[®]



IMPRIM'VERT® c'est quoi ?

En imprimant vos supports de communication, les entreprises de l'imprimerie génèrent des déchets toxiques pour l'environnement et néfastes pour les installations de traitements des eaux usées.

IMPRIM'VERT® est une solution « clé en main » mise en place par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble.

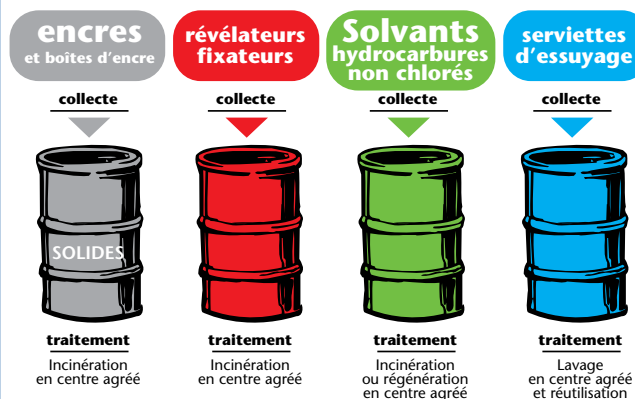
IMPRIM'VERT® propose à tous les imprimeurs :

- des prestataires autorisés pour la collecte et le traitement des déchets toxiques
- des tarifs préalablement négociés accompagnés de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*
- une charte d'adhésion par laquelle l'imprimeur s'engage à faire éliminer de manière réglementaire la totalité de ses déchets toxiques
- l'utilisation de serviettes lavables recyclables en remplacement des chiffons d'essuyage jetables
- un moyen de reconnaissance : le logo **IMPRIM'VERT®** apposable sur les imprimés (devis, bon de livraison, facture)

* aides soumises à conditions

Quels sont les déchets toxiques concernés par cette action ?

Trier, c'est valoriser



Grâce à IMPRIM'VERT®, ces déchets :

- sont incinérés, recyclés ou valorisés dans les filières adaptées
- ne contaminent pas les rivières et les nappes souterraines
- ne polluent pas l'atmosphère
- ne sont pas nocifs pour la santé

Pourquoi choisir un imprimeur IMPRIM'VERT®

L'imprimeur IMPRIM'VERT® respecte :

- le milieu naturel (meilleur assainissement des eaux usées...)
- la réglementation environnementale
- les attentes du public

Son engagement vous garantit :

- sa fiabilité
- l'application de votre politique environnementale
- un conseil technico-environnemental

Vous renforcez votre image :

- en adoptant une démarche exemplaire
- en valorisant votre engagement environnemental auprès de vos partenaires et fournisseurs
- en demandant à votre imprimeur d'apposer le logo **IMPRIM'VERT®** sur vos imprimés (revues, journaux...)

Avec **IMPRIM'VERT®**, les imprimeurs adhérents s'engagent à réduire l'impact de leur activité sur l'environnement.

